

DSNR-Orl/PhB/MCL/0412/03
L:\CLAS_SIT\CHB\9vds03\INS_2003_02019.doc

Orléans, le 27 juin 2003

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de CHINON
BP 80
37420 AVOINE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
« CNPE de CHINON (132) »
Inspection n° 2003-02019 du 20 juin 2003
"Tenue au séisme bête PTR"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection réactive a eu lieu le 20 juin 2003 au CNPE de Chinon sur le thème «tenue au séisme bête PTR».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 20 juin 2003 avait pour objectif le contrôle de la fin du chantier de remplacement des platines des ancrages du réservoir PTR du réacteur 3 de la centrale de Chinon. La mise en œuvre du protocole de resserrage des écrous inférieurs a été contrôlée ainsi que les documents d'intervention utilisés en local. La partie supérieure des ancrages a été inspectée. Les parties inférieures et supérieures du réservoir du réacteur 4 ont été visitées.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Analyse de risque

L'analyse de risque présentée lors de l'inspection est une analyse générique pour les quatre tranches. Elle prend comme hypothèse une tranche en fonctionnement. Si ce sera le cas pour les tranches 2 et 4, et si la tranche 3 ne présentait pas de travaux au moment de l'intervention, les travaux de la visite décennale de la tranche 1 pourraient interagir avec ceux que vous engagez sur cette tranche. A ce titre, vous avez indiqué au cours de l'inspection qu'une intervention programmée dans le cadre de la décennale allait être engagée sur l'événement du réservoir PTR. Une coordination des chantiers est donc nécessaire.

Demande A1 : Je vous demande de reprendre l'analyse de risque pour l'intervention sur la tranche 1 afin de vous assurer de la coordination de l'ensemble des chantiers pouvant interagir avec l'intervention de reprise des ancrages du réservoir PTR.

Housekeeping

Une importante flaque d'eau était présente dans le local K116 de la tranche 3.

Demande A2 : Je vous demande de nettoyer cette flaque, et, au titre de la prévention de la dissémination de la contamination par « lessivage », de veiller à éviter ces situations.

L'exigence de rapidité exprimée par l'Autorité de sûreté nucléaire dans le cadre du traitement de l'affaire de tenue au séisme des réservoirs PTR a nécessité un travail important des équipes d'intervention. L'inspection n'a pas mis en évidence d'écart notable en matière de rigueur ou de contrôle de la qualité. Par contre, l'inspecteur a pu constater que certains chantiers étaient laissés en l'état d'une journée sur l'autre. Par exemple, un certain nombre d'outillages étaient disséminés sur le chantier extérieur tranche 4. De plus, les locaux extérieurs de réservoirs PTR, exigus par conception, sont encombrés par des replis de chantiers anciens.

Demande A3 : Je vous demande de maintenir votre vigilance en matière d'environnement de travail et de sécurisation des personnels dans les parties extérieures des réservoirs PTR.

B. Demandes de compléments d'information

Pas de demande.

C. Observations

La mise à nu des écrous supérieurs et inférieurs nécessite parfois un travail important de décapage ou de décollement de gangues polymères. Ces travaux génèrent, en particulier sur la partie extérieure du chantier de la tranche 4, de fins copeaux, et un grand nombre de petits objets. Vous avez indiqué au cours de l'inspection être soucieux des problèmes de pollution des puisards de collecte qu'un lessivage abrupt, par exemple à l'occasion d'un orage, pourrait occasionner. Je partage ce souci.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas le 27 août 2003. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
L'adjoint au chef de la division de la sûreté
Nucléaire et de la radioprotection

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 2^{ème} Sous-Direction

IRSN

Signé par : Rémy ZMYSLONY